

# L'Europe rêve d'un marché unique pour le numérique

TECHNOLOGIES Le droit d'auteur sera la première étape d'un ambitieux plan d'action

► Pour le vice-président de la Commission, Andrus Ansip, la fragmentation du marché européen entrave l'essor du numérique.

► Il veut mieux soutenir les startups innovantes qui créent l'emploi.

**D**ébut mai, la Commission européenne a dévoilé les grandes lignes de son plan stratégique pour transformer l'Union en un grand marché numérique unique. Ce chantier, l'un des plus ambitieux de la législature, est cornaqué par le vice-président de la Commission, Andrus Ansip, épaulé par son collègue Günther Oettinger. Composé de seize initiatives, l'ensemble touche aux matières les plus diverses : réglementation du commerce électronique, réforme du droit d'auteur, cybersécurité ou simplification de la TVA.

Le constat de la Commission concernant les PME européennes est alarmant. A peine 7 % vendent en ligne au-delà de leurs frontières. Un piètre résultat en comparaison avec des poids lourds américains comme Amazon ou Apple. En cause, un régime de TVA chaotique et des frais de livraison internationaux qui découragent le consommateur. Deux exemples de ce que la Commission voudrait réformer.

L'une des premières initiatives qu'elle veut prendre concernera le droit d'auteur. Certains biens culturels sont inaccessibles dans un grand nombre d'Etats membres pour des questions de droits. La calculette à la main, les distributeurs hésitent à diffuser certains produits dans des pays d'Europe pour lesquels ils n'entrevoient pas de retours financiers suffi-

sants. De même, la « portabilité » des services numériques est à peu près nulle en Europe. Par exemple, un Français qui travaille à Bruxelles n'aura qu'un accès limité à certains services audiovisuels sur le net, auxquels il aurait parfois gratuitement accès dans son pays. Résultat, le téléchargement non commercial bat son plein et de nombreux internautes utilisent des VPN, des logiciels qui permettent de contourner sans trop de difficultés la plupart de ces blocages géographiques.

Mais avant même d'engranger de nouvelles avancées, l'Europe doit d'abord se dépêtrer de plusieurs dossiers sensibles hérités de la législature précédente. Parmi ceux-ci, le roaming et la neutralité du net, laborieusement négociés en « trilogie » entre le Parlement, la Commission et les Etats membres. Les discussions patinent, surtout sur le roaming, surcoûts dont on doit s'acquitter pour l'utilisation de son téléphone mobile à l'étranger. Certains pays voudraient le conserver jusqu'en 2018 alors que le Parlement espérait le faire disparaître dès cette année. Une réunion qui s'est tenue mardi n'a pas permis d'aboutir.

Le commissaire pour l'Economie numérique, Günther Oettinger, réunira la semaine prochaine l'ensemble des ministres européens des Télécoms avec la présidence lettone, afin d'arrondir les angles avant un conseil, le 12 juin.

Le dossier de la neutralité du net, pour sa part, semble se débloquer. Ce concept implique que tous les services de l'internet bénéficient d'un accès non discriminatoire au réseau. Ainsi, un opérateur qui aurait passé un accord de partenariat avec Netflix n'aurait pas le droit de bannir de ses « tuyaux » les contenus de ses concurrents. ■

ALAIN JENNOTTE

# startups « Notre marché est totalement fragmenté »

## ENTRETIEN

Faire tomber, entre les vingt-huit Etats membres, les barrières qui empêchent les entreprises innovantes de décoller, c'est le leit-motiv que martèle inlassablement le vice-président de la Commission en charge du marché unique numérique unique, Andrus Ansip.

**On sent une pression forte des Etats membres pour protéger leurs opérateurs télécoms nationaux dans les négociations sur la neutralité du net et le roaming. Vous restez optimiste ?**

*Nous sommes proches d'un accord sur la neutralité du net. Nous devons aboutir dans ce dossier important. Si l'on n'en est pas capable, nous aurons à nouveau vingt-huit régulations différentes et le marché sera encore plus fragmenté qu'aujourd'hui. Tout le trafic sur l'internet doit être traité de manière égale, sans blocages et sans que certains services ne soient prioritaires sur d'autres. Nous voulons un internet qui reste ouvert à l'innovation.*

**La négociation sur le roaming est beaucoup plus tendue...**

*On ne peut pas maintenir éternellement ce modèle du roaming. Tous les partis ont promis de l'abolir lors de la campagne pour les élections européennes, et il faut tenir ses promesses.*

**Vous mettez souvent l'accent sur l'importance de la connectivité à haut débit pour booster le marché numérique unique. Quels sont les plans de la Commission pour drainer plus d'investissements dans les infrastructures de l'internet ?**

*Il y a une très forte corrélation entre le haut débit et la croissance économique. Selon une étude de la banque mondiale, chaque fois que la pénétration de la large bande augmente de 10 %, il y a une croissance additionnelle de 1,38 % du produit intérieur brut. L'investissement viendra surtout du privé, mais dans certaines régions rurales, une certaine forme de financement public sera nécessaire.*

**péen...**

*La question que je me pose est la suivante : pourquoi est-il si difficile pour les entreprises de grandir en Europe ? Pourquoi Spotify, né en Suède, a-t-il dû d'abord se développer aux Etats-Unis avant de revenir ensuite s'implanter dans les différents pays européens ? Pour une seule et unique raison : notre marché est totalement fragmenté. Si l'on réalise ce grand marché numérique, on sera capable de faire grandir nos sociétés innovantes en Europe.*

**Certains observateurs se demandent si le plan stratégique pour le marché numérique unique donne une place suffisante aux petites entreprises...**

*Ce marché sera bénéfique pour tous les citoyens européens, et tout particulièrement pour les PME. Aujourd'hui, elles ont beaucoup de mal à franchir leurs frontières à cause de la multiplication des règles. Pour les grandes entreprises, gérer vingt-huit pays différents coûte très cher mais est réalisable. Pour une petite entreprise, c'est tout simplement impossible.*

**Les nouveaux emplois qu'engendrera le numérique iront de pair avec la destruction d'emplois dans les activités traditionnelles. Tout particulièrement des emplois non qualifiés. Comment allez-vous gérer cette situation ?**

*C'est vrai que des personnes perdront leur emploi pendant cette mutation. Et nous devons les aider. Mais aucune entreprise ne crée autant de jobs que les petites et moyennes entreprises innovantes. On leur doit la moitié des emplois qui se créent. Le marché numérique unique les aidera à s'internationaliser. On prévoit trois millions de jobs supplémentaires d'ici 2018, rien que sur la base de l'économie des « applis ». ■*

Propos recueillis par  
A.Je.

## droit d'auteur « Nous voulons lutter contre le piratage à grande échelle »

La réforme du droit d'auteur, dont la dernière mouture date de 2001, devrait être l'une des premières initiatives dévoilées par la Commission pour déployer son marché numérique unique.

**Le comportement des consommateurs a radicalement changé depuis une dizaine d'années. Comment allez-vous adapter le droit d'auteur à cette nouvelle donne ? On peut s'attendre à une très forte résistance du secteur...**

*Tout dépend de quelle industrie on parle. Le secteur de la musique soutient fermement notre stratégie de marché unique numérique. Avec l'industrie du cinéma, c'est plus compliqué. Cependant, nous n'avons pas l'intention de changer dans son ensemble le système basé sur la territorialité des droits qui existe aujourd'hui. Pas plus que nous*

*n'envisageons de toucher à la chronologie des médias. C'est au secteur lui-même de décider combien de temps il laisse un film faire son chemin dans les salles de cinéma avant d'être distribué en DVD. Cela relève de la liberté entrepreneuriale. En revanche, je souhaite qu'il y ait une portabilité des contenus numériques entre les pays européens.*

**Quelle forme prendrait cette portabilité ?**

*Des millions de citoyens voudraient regarder des contenus numériques qui sont diffusés dans d'autres pays d'Europe, mais ils ne le peuvent pas à cause de blocages géographiques, même lorsqu'ils ont acheté ces contenus légalement dans leur pays. Pourquoi n'entend-on pas ces consommateurs crier au scandale ? Parce qu'ils ont trouvé des alternatives pour accéder*

*à ces contenus. 68 % des internautes européens recon-naissent télécharger des contenus gratuits, et la moitié ajoutent qu'ils le font au moins une fois par semaine. Et 20 % utilisent des VPN pour contourner les blocages géographiques. Les créateurs sont les perdants de cette situation.*

**Cette réforme se ferait en parallèle d'une lutte contre le piratage ?**

*Nous voulons lutter contre les plateformes qui pratiquent le piratage à grande échelle. Mais ces initiatives n'auront de sens que si nous parvenons à réformer le droit d'auteur. Car si une offre commerciale avec une meilleure qualité et une vitesse supérieure existait, les consommateurs européens la privilégieraient sur le téléchargement gratuit. ■*

Propos recueillis par  
A.Je.